



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Côte d'Ivoire

Question au Gouvernement n° 1639

Texte de la question

CÔTE D'IVOIRE

M. le président. La parole est à M. Guy Teissier, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

M. Guy Teissier. Monsieur le Premier ministre, être soldat, c'est un métier qui ne ressemble à aucun autre. Il est fait de dévouement, d'épreuves et de courage. Être soldat, c'est exercer une mission très souvent difficile au service de son pays, dont le sacrifice suprême peut être la mort.

Samedi, neuf militaires français ont été tués en Côte d'Ivoire, trente-cinq autres blessés, plongeant leurs frères d'armes dans une peine profonde, et semant la consternation au sein de la communauté nationale. Samedi, ce sont des enfants de France qui sont morts, morts au service de la paix. Demain, la République leur rendra un ultime et solennel hommage en présence du chef de l'État, du Gouvernement et des représentants du Parlement.

Outre la solidarité que la représentation nationale doit exprimer à cet instant aux familles des victimes, à tous les soldats en poste en Côte d'Ivoire, mais également aux 15 000 militaires en poste à travers le monde dans le cadre de nos opérations extérieures, il nous faut réaffirmer la fermeté de la France face à ces attaques inacceptables de la part des forces gouvernementales ivoiriennes. Nous devons aussi redire notre volonté d'assurer prioritairement la sécurité de nos ressortissants, de tous nos ressortissants et, dans le strict cadre du mandat de l'ONU et de la légalité internationale, le maintien de la paix entre les belligérants, conformément aux accords de Marcoussis et d'Accra. Tel doit bien être le rôle de la France.

La mission que nos militaires exerçaient jusqu'alors était rude ; elle s'annonce délicate dans les semaines à venir. Mais j'ai confiance, nous avons confiance dans le professionnalisme, dans la rigueur et l'expérience de nos troupes. Monsieur le Premier ministre, la France est meurtrie, blessée dans sa chair, mais elle reste fidèle aux rendez-vous de l'histoire. Je sais qu'elle ne faillira pas à sa mission.

Aussi, pouvez-vous éclairer la représentation nationale sur les conditions de cette agression, faire le point de la situation en Côte d'Ivoire, et préciser les orientations stratégiques et politiques que vous entendez prendre pour que cesse enfin le double langage ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur plusieurs bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jean-Pierre Raffarin, Premier ministre. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, je tiens tout d'abord à associer le Gouvernement au recueillement de votre assemblée à la mémoire des soldats français morts en Côte d'Ivoire, morts pour la paix.

Vous le savez, la situation en Côte d'Ivoire est à la fois ancienne, grave et complexe.

Je rappellerai les faits auxquels nous avons été confrontés : face à la situation de blocage qui continuait de prévaloir en Côte d'Ivoire depuis les accords non appliqués de Marcoussis, le président Gbagbo a cherché unilatéralement à recouvrer l'intégrité du territoire ivoirien. Le Président de la République française l'a personnellement mis en garde contre le risque majeur d'une telle entreprise. Mme Michèle Alliot-Marie, ministre de la défense, et M. Michel Barnier, ministre des affaires étrangères, ont activement relayé son message. Le chef de l'État ivoirien n'a pas cru bon de l'entendre et samedi matin, neuf militaires français qui, loin de combattre, n'étaient là que pour assurer la paix dans le cadre de l'opération Licorne, en appui aux forces des Nations Unies, sont morts au cours d'un bombardement de l'aviation ivoirienne, tandis que vingt-huit autres

étaient blessés.

Comme vous, mesdames et messieurs les députés, le Gouvernement rend hommage à leur mémoire et exprime à leurs familles son immense tristesse et sa profonde reconnaissance. Nos forces ont immédiatement répliqué à une agression perpétrée en dépit de nos mises en garde et de nos avertissements, mettant hors d'état de nuire l'aviation ivoirienne. Dans un second temps, elles ont sécurisé l'aéroport d'Abidjan et renforcé notre dispositif en vue d'assurer, d'une part, la sécurité de la communauté française dans la ville, d'autre part, les conditions nécessaires à l'évacuation des blessés.

Je tiens à saluer ici le professionnalisme et le sang-froid dont ont fait preuve nos soldats dans des situations particulièrement difficiles. Notre priorité a été de ramener le calme. Cependant, à l'heure où je vous parle, la situation demeure précaire et il est hélas à craindre qu'elle ne se tende. Nous devons faire preuve de la plus extrême vigilance.

Le sort de nos compatriotes constitue évidemment notre priorité absolue. Plusieurs centaines d'entre eux sont rassemblées au 43e BIMA et dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies où, bien que physiquement protégés, ils vivent, vous le savez, des heures particulièrement éprouvantes, pleines d'incertitude et d'angoisse. Le Gouvernement a mobilisé en France l'ensemble des administrations de l'État concernées afin de faire face à la situation et de répondre aux besoins de nos compatriotes. Au-delà, en liaison étroite avec nos partenaires internationaux, notamment africains, qui ont soutenu nos démarches, nous nous efforçons de remettre sur ses rails le processus de paix, et de retrouver la voie de la solution politique, la seule envisageable à nos yeux. C'est dans ce cadre que le Président de la République d'Afrique du Sud, M. Thabo Mbeki, est arrivé en fin de matinée à Abidjan, où il tentera de convaincre le président Gbagbo.

Vous m'interrogez, mesdames et messieurs les députés, sur la position adoptée par la France. Notre objectif est triple.

Il convient, premièrement, d'assurer la sécurité des populations civiles et étrangères, à commencer bien sûr par celle de nos ressortissants ; deuxièmement, de préserver la légitimité de l'État et des institutions qui sont la base du régime ; troisièmement, de veiller au respect de l'intégrité du territoire national de la Côte d'Ivoire, pour stabiliser la région.

Une solide conviction fonde notre action, qui suit une méthode précise.

Notre conviction, c'est qu'il appartient évidemment aux Ivoiriens eux-mêmes de progresser dans la bonne voie. Aucune action militaire ne saurait apporter la solution durable à laquelle les Ivoiriens aspirent tout comme nous. Seule une solution politique, fondée sur le dialogue et la réconciliation nationale, permettra de sortir d'un conflit qui, aujourd'hui, coupe le territoire ivoirien en deux.

La méthode, quant à elle, ne saurait souffrir aucune équivoque. La crise qui secoue aujourd'hui la Côte d'Ivoire n'est en aucune façon un tête-à-tête entre ce pays et la France. Notre action s'inscrit dans le cadre de celle de la communauté internationale, unie dans les enceintes africaines comme dans celles de l'ONU. La démarche que nous entendons poursuivre est naturellement difficile et exigeante. Il ne s'agit pas pour nous de choisir un camp, mais de promouvoir une solution afin d'éviter à ce pays la guerre civile.

Nos soldats sont morts parce qu'ils se battaient pour la paix, contre la guerre civile. Notre pays, au nom des organisations internationales ne poursuit qu'un seul but : éviter cette guerre civile en appelant tous les acteurs au sens des responsabilités. La France continuera d'assumer les siennes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. Mes chers collègues, demain mercredi nos débats seront suspendus de seize heures à dix-sept heures, au moment même où, aux Invalides, se déroulera la cérémonie en mémoire de nos soldats. Ce sera pour nous tous l'occasion de nous associer au deuil des familles et au deuil de la France.

Nous reprenons les questions d'actualité.

Données clés

Auteur : [M. Guy Teissier](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1639

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2004

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 10 novembre 2004